

INSERTIONS.

Citation.

Jean Antoine Jäger, de Pfäfers (St. Gall), dont le séjour est inconnu, est averti par la présente que sa femme *Suzanne Jäger*, née Leutenegger, de Pfäfers, a, en date du 29 de ce mois, nanti le tribunal fédéral d'une demande en divorce, avec l'invitation de procéder, aux termes des articles 91 et suivants de la loi fédérale sur la procédure en matière civile.

La plainte est déposée au greffe du tribunal fédéral à Zurich où le défendeur peut en prendre connaissance.

Weinfelden, le 30 août 1866.

Le Président du tribunal fédéral,
Ed. HÄBERLIN.

Publication

En conformité de l'article 40 du règlement de l'Ecole polytechnique fédérale, le Conseil d'Ecole fait savoir que, vu les propositions motivées des conférences spéciales des divisions de l'Ecole de construction et de mécanique industrielle, il a été accordé les prix suivants pour la solution des questions mises au concours en août 1864, savoir :

1. Solution de la question de l'école des constructeurs.

„Projet d'une école de poterie.“

à M. Louis *Däniker*, de Zurich, élève patenté de la section des constructions actuellement à Paris,

le grand prix de fr. 200;

à M. Frédéric *Hüber*, de Lindau, élève du second cours des constructeurs, l'accessit de fr. 100;

à M. Charles *Spinner*, de Liestal, ci-devant élève du second cours des constructeurs, actuellement à Paris.

l'accessit de fr. 100.

2. Solution de la question de l'école de mécanique-industrielle.

„Développement de la théorie complète de la pompe à jet d'eau.“

à M. Paul *Piccard*, de Lutry (Vaud), élève du troisième cours annuel de la division de mécanique,

le grand prix de fr. 200;

à M. Jacques *Stocker*, de Büren (Lucerne), élève du troisième cours annuel de mécanique,

l'accessit de fr. 100;

à M. Louis *Kargl*, de Vienne, élève du second cours annuel de la division de mécanique industrielle,

l'accessit de fr. 100.

Zurich, le 16 août 1866.

An nom du Conseil d'École suisse,
Ch. KAPPELER, président.

Mise au concours.

Un concours est ouvert pour des citoyens suisses pour la fourniture du matériel d'artillerie désigné ci-après :

a. 25 équipements de cheval complets avec couvertes de cheval, pour sous-officiers montés. L'administration soussignée livrera aux fournisseurs les arçons de selle et le drap nécessaire.

b. 75 paires harnais d'artillerie complets avec selles et sellettes de charge, nouvelle ordonnance.

c. 175 couvertures de chevaux de 6 pieds de longueur, 5 pieds de largeur, pesant au moins 3 1/2 livres, en mère laine sans autre espèce.

Ce matériel doit être livré au plus tard pour fin février 1867, franco, à la gare la plus rapprochée.

Les citoyens suisses qui voudraient se charger de tout ou partie de cette entreprise, devront envoyer franco leurs soumissions accompagnées d'échantillons de couvertures de chevaux, cachetées et munies de l'annotation : „Soumission pour fourniture de matériel de guerre“, pour le 5 septembre prochain au bureau du soussigné.

Berne, le 21 août 1866.

L'administrateur du matériel de guerre fédéral :

WURSTEMBERGER, colonel.

Publication.

Le public est avisé que la Chancellerie de l'Ambassade de France a annoncé à la Chancellerie soussignée que le visa des passeports n'est plus exigé des personnes qui se rendent en *France*, que toutefois les voyageurs feront bien de se munir à tout événement d'un titre de légitimation quelconque, tel que passeport, livret, ou autre document.

Berne, le 10 août 1866.

La Chancellerie fédérale suisse.

Publication.

Par missive du 7 courant, le Consul de l'Amérique du Nord M. *Page*, à Zurich, a informé le Conseil fédéral qu'un certain *Neidig* ou *Neidigh*,*) d'origine suisse, ci-devant domicilié à *Muscatine* (Pensylvanie, Etats-Unis de l'Amérique du Nord), y est décédé en laissant quelque fortune, et qu'il a des parents en Suisse.

Les personnes qui auraient quelque lien de parenté avec le dit *Neidig*, sont invitées à transmettre, dûment vidimés, leurs titres à la succession dans le délai de deux mois, à la Chancellerie soussignée qui en fera part à M. le Consul *Page*.

Berne, le 10 août 1866.

La Chancellerie fédérale suisse.

*) Peut-être *Nadiq*.

Publication.

En conformité de l'article 50 du règlement de l'Ecole polytechnique, le Conseil d'Ecole fait savoir que, vu les connaissances et capacités dont les élèves ci-après nommés ont donné des preuves dans les répétitions et concours, et vu le résultat de leurs examens, il leur a délivré des diplômes, soit certificats de capacité, sur la proposition des diverses conférences du corps enseignant, comme suit :

I. Diplôme d'architecte.

- 1) M. Xavier Müller, de Rapperswyl (St. Gall).

II. Diplôme d'ingénieur.

- 2) M. Albert de Mortot, de Berne.
 3) " Martin Zikes, de Schässburg (Transylvanie).
 4) " Gustave Berger, de Marthalen (Zurich).
 5) " Bourkart Leu, de Lucerne.
 6) " Edouard Burstein, de Bâle.
 7) " Jaques Stammbach, de Uerkheim (Argovie).
 8) " Jules Rouge, de Genève.
 9) " Charles Aufdermaur, de Ingenbohl (Schwyz).
 10) " Charles Fontana, de Tesserete (Tessin).
 11) " Jaques Huy, de Wagenhausen (Thurgovie).
 12) " Théodore Anastasia, de Breno (Tessin).
 13) " Henri Müller, de Tischenreuth (Bavière).
 14) " Charles Dubois, du Locle (Neuchâtel).

III. Diplôme d'ingénieur mécanicien.

- 15) M. Jaques Stocker, de Büren (Lucerne).
 16) " Ernest Voss, de Fokbeck (Silésie).
 17) " Robert Landauer, de Schonau (Baden).
 18) " Paul Piccard, de Lutry (Vaud).
 19) " Charles Burkhardt, de Bâle.
 20) " Emerich Novelli, de Kaschau (Hongrie).
 21) " Frédéric Haller, de Veltheim (Argovie).
 22) " Guillaume Herbst, de Nuremberg.
 23) " George Raunheim, de Hambourg.
 24) " Robert Hirnschrot, de Nuremberg.
 25) " Edouard Wehrenpfennig, de Gosau (Autriche).
 26) " Charles Has, de Cassel.
 27) " Sigismond Abctes, de Pesth.
 28) " Rodolphe Lühmann, de Hambourg.

IV. Diplôme de chimiste industriel.

- 29) M. Charles Jasklowski, de Irlandka (Lithuanie).
 30) " Louis Meyer, de Weiningen (Zurich).
 31) " Jean Broder, de Sargans (St. Gall).
 32) " Casimir Towianski, de Wilna.
 33) " Guillaume Daube, de Altona.

- 34) M. George Scheikewitsch, de Potowa (Pologne).
- 35) " Albert Gohl, de Arberg (Berne).
- 36) " Ernest Koch, de Zurich.
- 37) " J. Jaques Brunner, de Glaris.
- 38) " Albert Suida, de Wesselsdorf (Bohème).
- 39) " Joseph Demby, de Grusy (Pologne).
- 40) " Charles Cuno, de St. Louis (Amérique du Nord).

V. Diplôme de forestier.

- 41) M. Paul Knorre, de Nikolajew (Russie).
- 42) " Philippe Skoraczewski, de Godurowa (Pologne).
- 43) " Adolphe Ammann, de Thundorf (Thurgovie).
- 44) " Walo de Greyerz, de Berne.
- 45) " Théodore Schneider, de Staad (Soleure).
- 46) " Frédéric Bär, de Unterstrass (Zurich).
- 47) " Arnold Ringier, de Zofingue (Argovie).

VI. Certificat de capacité pour l'enseignement dans les gymnases et écoles industrielles.

Pour les branches de la chimie et des sciences naturelles.

- 48) M. Martin Seiler, de Merishausen (Schaffhouse).
- Zurich, le 16 août 1866.

Au nom du Conseil d'Ecole suisse,
C. KAPPELER, président.

Mise au concours.

(Les offres de service doivent se faire par écrit, *franco de port*, et être accompagnées de certificats de mœurs; on exige aussi que les postulants indiquent distinctement leurs noms de baptême, le lieu de leur domicile et d'origine.)

1) *Receveur* au bureau principal des péages de Romanshorn. Traitement annuel fr. 3600 en maximum. S'adresser, d'ici au 18 septembre 1866, à la direction des péages à Schaffhouse.

2) *Receveur* au bureau des péages secondaires de Veyrier (Genève). Traitement annuel fr. 800. S'adresser, d'ici au 18 septembre 1866, à la direction des péages à Genève.

3) *Deux places d'adjoints* à la direction générale des postes suisses. Les aspirants devront justifier de connaissances suffisantes dans le service des postes. Traitement annuel fr. 3300 à fr. 3600. S'adresser, d'ici au 30 septembre 1866, au Département fédéral des postes.

4) *Commis* au bureau principal des postes à Genève. Traitement annuel fr. 1320. S'adresser, d'ici au 15 septembre 1866, à la direction des postes à Genève.

5) *Buraliste* postal à Märstetten (Thurgovie). Traitement annuel fr. 420. S'adresser, d'ici au 18 septembre 1866, à la direction des postes à Zurich.

6) *Facteur de lettres* au bureau principal des postes à St. Gall. Traitement annuel fr. 680. S'adresser, d'ici au 15 septembre 1866, à la direction des postes à St. Gall.

7) *Chef-facteur* au bureau principal des postes à Berne. Traitement annuel fr. 1180. S'adresser, d'ici au 10 septembre 1866, à la direction des postes à Berne.

1) *Télégraphiste* au bureau des télégraphes à Chaux-de-Fonds. Traitement annuel fr. 1200. S'adresser, d'ici au 5 septembre 1866, à l'inspection des télégraphes à Lausanne.

INSERTIONS

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1866
Année	
Anno	
Band	2
Volume	
Volume	
Heft	38
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	01.09.1866
Date	
Data	
Seite	557-562
Page	
Pagina	
Ref. No	10 060 274

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.